

DES INFORMATIONS ADAPTÉES AUX ENFANTS EN SITUATION DE MIGRATION



Table ronde

Strasbourg

29-30 novembre 2017



Building a Europe
for and with children
Construire une Europe
pour et avec les enfants



« Personne ne pousse ses enfants sur un bateau à moins
que l'eau ne soit plus sûre que la terre ferme »
(Warsan Shire)

CONTEXTE

Tous les enfants sont titulaires à part entière de leurs droits, quelle que soit leur situation au regard de la réglementation sur l'immigration. Les États devraient dès lors prendre des mesures pour veiller à ce que les enfants puissent effectivement exercer leurs droits et pour les protéger des atteintes aux droits de l'homme, notamment la violence, l'exploitation sexuelle et la traite. De la même manière, il faut donner aux enfants les moyens de faire des choix éclairés et de participer aux démarches qui les concernent tout au long de leur parcours de migration ou d'asile¹. Les États devraient s'engager à informer les enfants des droits que leur confère la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989 (article 42)². Par informations adaptées aux enfants, il faut entendre des informations et des conseils communiqués aux enfants d'une manière adaptée à leur âge et à leur degré de maturité, dans un langage qu'ils puissent comprendre et qui tienne compte des différences culturelles et de genre³.

Les statistiques montrent que plus d'un migrant et demandeur d'asile sur trois qui franchit la frontière gréco-turque est un enfant. La grande majorité des enfants migrants et demandeurs d'asile sont des garçons. La situation reste toutefois particulièrement préoccupante pour les filles en raison des risques de mauvais traitements, d'exploitation et de pratiques préjudiciables, comme le mariage forcé et précoce, auxquels elles sont exposées ainsi que du manque de centres d'accueil et d'hébergements et de leur inadaptation non seulement aux besoins des enfants mais aussi à ceux des deux sexes. L'expérience montre qu'il est très difficile pour les enfants migrants et réfugiés qui arrivent en Europe d'avoir accès à des informations claires, fiables et adaptées à leur âge.

S'il existe une multiplicité de pratiques intéressantes et prometteuses, le Conseil de l'Europe reste déterminé à aider les États membres à généraliser leurs bonnes pratiques et les méthodes ou outils de communication qu'ils utilisent pour faire en sorte que les enfants qui se déplacent ou qui sont concernés d'une manière ou d'une autre par les migrations en Europe puissent avoir accès plus facilement à leurs droits et aux procédures.

Les normes du Conseil de l'Europe imposent aux États membres de protéger les enfants contre la violence, de garantir leur accès à la justice, aux services sociaux et de santé, de renforcer leur participation, y compris en concevant des supports adaptés à leur âge. Les initiatives en la matière s'appuient sur la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021). Le Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants réfugiés et migrants en Europe (2017-2019) prévoit une série de mesures prioritaires qui visent plus particulièrement à garantir l'accès à des droits et à des procédures adaptées aux enfants, à assurer une protection effective et à améliorer l'intégration des enfants devant demeurer en Europe.

1 Recommandation CM/Rec(2012)2 du Comité des Ministres aux États membres sur la participation des enfants et des jeunes de moins de 18 ans.

2 Voir également : Cour européenne des droits de l'homme *Rahimi c. Grèce* n° 8687/08 (2011), Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Observation générale n° 6 (2005), paragraphes 24 et 25, Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants de 1996 (STE n° 160) article 3, Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique de 2011 (STE n° 210) article 19, Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains article 12.1.d, Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants (2011), ligne directrice 2, Directive 2013/32/UE, article 25.

3 Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants (2011), ligne directrice 2.

PARTIES PRENANTES VISÉES

La table ronde réunira des représentants des autorités gouvernementales et locales, des autorités de protection de l'enfance, des agents des services d'asile et de contrôle aux frontières, des défenseurs des droits de l'enfant, des acteurs de la société civile ainsi que des enfants ayant participé à des consultations.

OBJECTIF ET CONTENU DE LA TABLE RONDE

Cette table ronde servira d'espace de dialogue, d'échange d'expériences, de partage des enseignements tirés dans ce domaine et de mise en réseau des praticiens en :

- ▶ recensant les bonnes pratiques en matière de communication auprès des enfants sur les droits et les procédures d'une manière adaptée à l'enfant et à son âge ;
- ▶ passant en revue les obstacles qui se posent actuellement à la fourniture d'informations adaptées aux enfants et en étudiant les principaux aspects à améliorer ;
- ▶ formulant des recommandations appelant les parties prenantes concernées à prendre de nouvelles mesures, en s'appuyant sur les possibilités et les solutions qui auront été retenues pour la communication d'informations liées aux migrations et adaptées aux enfants ;
- ▶ contribuant à l'élaboration d'un manuel destiné à promouvoir des informations adaptées aux enfants en situation de migration.

Les participants sont invités à partager des exemples de bonnes pratiques et à formuler des recommandations lors des discussions, en s'attachant aux besoins spécifiques des catégories d'enfants particulièrement vulnérables comme les enfants handicapés et les enfants victimes de traite, d'exploitation, de torture, de violence sexuelle, de violence fondée sur le genre et de toute autre forme de violence.

PROGRAMME

Mercredi 29 novembre 2017

13:30 *Arrivée/Inscription des participants (Palais de l'Europe : salle 10)*

14:00 **Allocution de bienvenue et discours d'ouverture**

- **Ambassadeur Tomáš Boček**, Représentant spécial du secrétaire général du Conseil de l'Europe sur les migrations et les réfugiés

14:15 **Qu'entend-on par informations adaptées aux enfants ?**

Des enfants non accompagnés partagent et des enfants ayant été non-accompagné, partagent leur avis sur les informations qui leur ont été communiquées au cours de leur parcours migratoire et formulent des recommandations sur les améliorations que les autorités concernées pourraient apporter aux informations destinées aux enfants.

Compte-rendu des ateliers sur la participation des enfants organisés dans les États membres du Conseil de l'Europe.

Discussions sur l'application concrète des recommandations issues des ateliers sur la participation des enfants.

- **Mr Daniel Senovilla Hernandez**, IR CNRS - MIGRINTER - Université de Poitiers, France
- **Mr Guillaume Coron**, Head of Service, Foyer de l'Enfance Sud Isère, France

15:30 *Pause-café prolongée : Exposition « Perspectives d'ailleurs, ici »*

Echange avec les jeunes photographes, auteurs de l'exposition qui sont eux-mêmes des enfants non-accompagnés ou réfugiés qui vivent à Strasbourg.

16:30 **SESSION 1 – Communiquer avec les enfants en situation de migration pour prévenir la violence, la violence sexuelle, le risque de traite et de trafic illicite**

La sous-information des enfants au sujet de leurs droits et des procédures qui les concernent augmente la probabilité que des enfants non accompagnés et séparés disparaissent et recourent à des passeurs pour se rendre et se déplacer en Europe. Du fait de cette situation, bien trop d'enfants sont exposés à des périples dangereux, au risque de traite, à toutes sortes de violence, y compris la violence sexuelle et des mauvais traitements infligés par des passeurs, des autorités ou d'autres réfugiés/migrants, y compris d'autres enfants, rencontrés sur leur route. Le risque de mariage forcé et précoce est par ailleurs plus grand chez les enfants réfugiés et migrants.

Les intervenants et les participants sont invités à partager des bonnes pratiques et à formuler des recommandations concernant :

- ▶ Les outils et garanties existants qui permettent de protéger les enfants migrants et réfugiés ;
- ▶ Les informations destinées aux enfants non accompagnés ou séparés ;
- ▶ Les informations adaptées aux enfants privés de liberté ou placés de facto en rétention dans des zones de transit, y compris les enfants non accompagnés ;
- ▶ Le manque d'information, les pratiques qui posent problème, les droits qui de manière récurrente ne sont pas accessibles aux enfants, les lacunes dans les procédures ;
- ▶ Les problèmes et les solutions en matière d'accès aux informations adaptées aux enfants ;
- ▶ La communication avec les enfants au sujet de leurs droits pour éviter qu'ils ne soient victimes de traite et d'exploitation sexuelle ou ne fassent appel aux services de passeurs.

Président : M. George Nikolaidis, Directeur du Département de santé mentale et d'aide sociale, institut de santé de l'enfant ; Grèce ; vice-Président du comité de Lanzarote

Membres du panel:

- ▶ **Mme Mirela Shuteriqi**, Coordinatrice des actions de plaidoyer, UNICEF, réponse aux réfugiés et migrants en Europe
« Combler des lacunes d'information pour les enfants en situation de migration »
- ▶ **Mme Eléonore Chiossone**, Conseillère technique protection de l'enfance (ECPAT France)
« Mineurs non accompagnés, mineurs victimes de traite – Participation des enfants dans la création d'outils d'information sur leurs droits »
- ▶ **Mme Eda Çok Öztürk**, Coordinatrice de Programme, le Croissant Rouge Turc
« Les espaces d'accueil pour les enfants comme modèle de prévention des violences pour les enfants syriens en Turquie »

18:00 *Clôture de la première journée*

09.00 **SESSION 2 – Informer les enfants sur leurs droits dans le cadre des procédures d’asile d’une manière adaptée aux besoins de l’enfant**

Dès qu’un enfant est enregistré en tant que demandeur d’asile, des informations sur une multitude de droits devraient lui être communiquées : le droit à bénéficier d’une tutelle, le droit à être informé et à recevoir une assistance juridique, le droit à une protection et une aide spéciales si il/elle a été victime de torture, le droit à une protection sociale et à l’accès aux services sociaux et de santé, le droit de ne pas être sanctionné en cas de franchissement illégal de frontières, le droit à un recours effectif, le droit à l’examen de sa demande d’asile sur la base de considérations spécifiques aux enfants le cas échéant. On constate toutefois un grave manque d’information des enfants sur leurs droits dans le cadre des procédures d’asile. Si les bonnes informations ne sont pas communiquées à l’enfant d’une manière adaptée à son âge, il risque de voir sa demande d’asile rejetée, de ne pas respecter les délais impartis, de ne pas se présenter aux entretiens en vue de la détermination de son statut, d’être mal informé. Pour toutes ces raisons, les États doivent communiquer les informations nécessaires d’une manière qui soit adaptée à l’enfant afin de simplifier autant que faire se peut la nature complexe des procédures d’asile.

Les intervenants et les participants sont invités à réfléchir sur des bonnes pratiques et à formuler des recommandations en mettant notamment l’accent sur :

- ▶ Les supports d’information et les méthodes de communication adaptés aux enfants dans le cadre des procédures d’asile et des procédures de détermination du statut de réfugié ;
- ▶ L’accès des professionnels et des enfants à des supports adaptés aux enfants qui soient fiables et récents.

Présidente : **Mme Michelle Lafferty**, Conseillère juridique, Bureau du Représentant spécial du secrétaire général du Conseil de l’Europe sur les migrations et les réfugiés

Membres du panel :

- ▶ **M. Jesús Pérez Sánchez**, Officier de protection (protection au-sein de la communauté) – protection de l’enfance (HCR bureau régional de l’Europe du Sud)
« *L’information donnée aux enfants sur la réception et la protection internationale - un exemple de méthodologie participative d’Italie* »
- ▶ **Mme Karin Sjömillä Fagerholm**, Conseillère juridique, Défenseur des droits de l’enfant, Suède
« *La perspective de l’enfant sur les informations reçues* ».
- ▶ **M. Farid Sultani**, Président de l’association Ensamkommande Förbund, Suède;
« *Retour de l’expérience: des informations pour les enfants demandeurs d’asile* ».

10.30 *Pause-café (rafraîchissements fournis), foyer devant l’exposition « Perspectives d’ailleurs, ici »*

11.00 **SESSION 3 – Communiquer avec les enfants concernant l'accès aux voies légales pour se rendre et se déplacer en Europe**

Le périple des enfants séparés et non accompagnés ne s'achève pas nécessairement dans le premier État membre du Conseil de l'Europe qu'ils atteignent. Des informations adaptées aux enfants et à leur âge doivent être mises à leur disposition par un large éventail d'acteurs tout au long de leur voyage. L'objectif de cette session, qui s'inscrit dans la continuité de la session 1, est d'examiner les informations adaptées aux enfants sous l'angle des voies légales empruntées pour se rendre et se déplacer en Europe, s'agissant notamment du regroupement familial, de la relocalisation, de la réinstallation, du parrainage et des transferts en vertu du règlement de Dublin.

Les intervenants et les participants sont invités à partager des bonnes pratiques et à formuler des recommandations concernant :

- ▶ Les outils de communication utilisés par les représentants gouvernementaux lors des visites d'identification des candidats à la relocalisation et à la réinstallation ;
- ▶ Les supports adaptés aux enfants mis à disposition dans le cadre des procédures de regroupement familial ;
- ▶ La communication adaptée aux enfants et à leur âge au sujet des procédures de Dublin ;
- ▶ Les informations et conseils spécifiques aux enfants mis à disposition avant et pendant les procédures ;
- ▶ Les mécanismes existants veillant à la prise en compte du point de vue de l'enfant.

Présidente : Mme Penelope Denu, Adjointe au chef du secrétariat, Comité des Migrations, réfugiés et personnes déplacées, Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe

Membres du panel :

- ▶ **Mme Anna Skeeahan**, Avocate spécialisée en droit des étrangers et droit des enfants, Centre juridique des enfants migrants et réfugiés, Centre juridique Islington, Royaume-Uni
« Les informations adaptées aux enfants demandeurs d'asile sur les routes légales pour arriver au Royaume-Uni »
- ▶ **Mme Zsuzsana Veg**, Assistante de projet, « protéger les enfants dans le contexte de la crise des réfugiés et migrants en Europe », OIM Europe
« Les outils d'informations adaptées à l'enfant produites par OIM »
- ▶ **Dott. Rosanna Mallemi**, Député Préfet adjointe, Directeur d'unité IV, droits civils, citoyenneté, Contrôle juridique des étrangers, de l'immigration, de l'asile, Préfecture - bureau territorial de la province de Ragusa, Italie
« MNA qui arrivent par la mer : l'expérience de la Sicile et du hotspot en Pozzallo »

12.30 *Le déjeuner sera offert à tous les participants - Galerie Portugaise, au Restaurant Bleu*

14.00 SESSION 4 – Des informations adaptées aux enfants dans les pays d'accueil

Une fois arrivés dans le pays d'accueil, les enfants réfugiés et migrants ont encore besoin d'informations fiables et adaptées à leur âge pour bénéficier d'un accès effectif à leurs droits et aux procédures. À ce stade de leur périple, il est nécessaire de leur communiquer des informations sur le régime de tutelle, les procédures de détermination de l'âge et l'accès à l'éducation, à la santé et aux services sociaux. Il importe également que l'enfant comprenne les solutions à long terme qui existent pour assurer son intégration. Des informations adaptées aux enfants peuvent être communiquées par une multiplicité de professionnels et d'acteurs différents et selon diverses méthodes.

Les intervenants et les participants sont invités à partager des bonnes pratiques et à formuler des recommandations au sujet de la communication avec les enfants dans les États membres pour les informer de leurs droits et des procédures concernant :

- ▶ Le régime de tutelle ;
- ▶ La détermination de l'âge ;
- ▶ L'accès à l'éducation ;
- ▶ L'accès aux soins de santé et aux droits sociaux ;
- ▶ Les solutions à long terme en matière d'intégration, y compris le passage à l'âge adulte.

Présidente : **Mme Elda Moreno**, Chef du Service des Droits de l'Enfant et des Valeurs du Sport

- ▶ **M. George Moschos**, Défenseurs des droits de l'enfant adjoint, Autorité indépendante "The Greek Ombudsman"
« Les droits et les attentes des enfants sur l'information quand ils arrivent dans un pays en tant que migrants ou réfugiés ».
- ▶ **Ms Radia Elgribi**, Juriste, Themis, France
« L'accès au droit et à l'information : une garantie de la protection et de la reconnaissance de l'enfant migrant dans le pays d'arrivée ».
- ▶ **Mr Bernard Georis**, SPF Justice, Service des Tutelles pour mineurs non accompagnés, Belgique
« Le projet « Feedback » : entretien avec le jeune migrant isolé en vue de recueillir les informations retour sur la manière dont le système de tutelle et le tuteur répondent à ses besoins fondamentaux ».
- ▶ **Mr Sølve Randal**, Directeur du programme - Unité des mineurs non-accompagnés (Bergen, Norvège)
« L'intégration des mineurs non-accompagnés en Norvège- la sécurité, l'appartenance et le succès »

16.00 Pause-café (rafraîchissements fournis), foyer devant l'exposition « Perspectives d'ailleurs, ici »

16.30 **SESSION 5 – Conclusions et observations finales**

Dans le cadre du Plan d'action sur la protection des enfants réfugiés et migrants en Europe (2017-2019), le Conseil de l'Europe élaborera un manuel destiné à promouvoir des informations adaptées aux enfants réfugiés et migrants concernant leur accès aux droits et aux procédures ; ce manuel, qui sera publié en 2018, entend permettre aux États de communiquer des informations pertinentes et accessibles aux enfants qui se déplacent en Europe.

Cette session de clôture examinera par conséquent les prochaines étapes de l'élaboration dudit manuel et s'appuiera pour cela sur les recommandations et les pratiques positives et prometteuses issues des discussions.

- **Ms Regína Jensdóttir**, Coordinatrice pour les droits de l'enfant, Chef de la division des droits de l'enfant

17.00 *Clôture de la réunion*